



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 juin 2009
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 13 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année**

**Lettres identiques datées du 10 juin 2009, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre un document établi par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des affaires intérieures de la Géorgie au sujet des violations par la Fédération de Russie de l'Accord de cessez-le-feu en six points du 12 août (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 13 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Alexander **Lomaia**



**Annexe aux lettres identiques datées du 10 juin 2009
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Précis des violations par la Fédération de Russie
de l'Accord de cessez-le-feu en six points du 12 août
(3 juin 2009)**

I. Position de la Géorgie

La Fédération de Russie continue de violer l'Accord de cessez-le-feu en six points du 12 août. Pour l'appliquer intégralement, elle doit rétablir le *statu quo ante*, qui existait avant le déclenchement des hostilités, le 7 août. La section II du présent document officiel apporte la preuve des violations persistantes de l'Accord de cessez-le-feu par la Russie.

La communauté internationale doit se préoccuper de problèmes graves encore non réglés, dont :

Premièrement, le rétablissement effectif de la juridiction géorgienne sur la Région d'Akhalgori et la vallée de la Kodori, ainsi que sur le village de Perevi (district de Sachkhere), qui ne font pas partie des zones de conflit initiales et n'ont jamais été sous le contrôle ni de la Russie ni de ses régimes mandataires (pour la liste des villages géorgiens occupés, voir pièce jointe 1);

Deuxièmement, le retrait de toutes les troupes russes sur leurs positions d'avant guerre (la Russie devait en particulier inverser son processus de renforcement militaire poussé en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali, où plus de 10 000 soldats, soit près du triple de l'effectif admis avant le 7 août, sont en train de construire des bases militaires illégales); sauf retrait total de ses troupes, la Russie devrait être déclarée force occupante;

Troisièmement, la Russie doit revenir sur sa décision de reconnaître l'« indépendance » de régions géorgiennes;

Quatrièmement, la Fédération de Russie doit continuer à prendre part de bonne foi aux entretiens de Genève sur la sécurité et la stabilité en Abkhazie (Géorgie) et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie). Moscou doit démontrer sa volonté d'œuvrer à la création de conditions propices au retour, dans la sécurité et la dignité, de tous les déplacés et réfugiés, et au rétablissement progressif des principes essentiels de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;

Cinquièmement, la Fédération de Russie doit garantir aux observateurs internationaux, et en particulier à la mission de surveillance de l'Union européenne et aux organismes humanitaires, un accès sans entrave aux régions occupées. De plus, elle doit être fermement mise en garde contre toute tentative d'écarter la présence des organisations internationales dans les territoires occupés;

Sixièmement, la Russie doit continuer de coopérer en tout avec la mission d'enquête internationale établie par l'Union européenne et dirigée par M^{me} Tagliavini.

II. Manquement de la Fédération de Russie à l'Accord de cessez-le-feu

L'Accord du 12 août comprend les clauses suivantes :

1. Non-recours à la force;
2. Cessation définitive des hostilités;
3. Libre accès à l'aide humanitaire;
4. Retrait des forces militaires géorgiennes dans leurs lieux habituels de cantonnement;
5. Retrait des forces militaires russes sur les lignes qu'elles occupaient avant le déclenchement des hostilités. En attendant la création d'un mécanisme international, les forces de paix russes mettront en œuvre des mesures additionnelles de sécurité;
6. Ouverture de discussions internationales sur les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du Sud.

Or, si la Géorgie a respecté dès le premier jour toutes les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu, la Russie n'a cessé de manquer, par ses actes, à ses obligations en la matière. En fait, elle a occupé plus de territoires après la signature de l'Accord (en particulier dans la région d'Akhalgori) et en a jusqu'à présent violé gravement presque toutes les dispositions.

A. Non-recours à la force et cessation définitive des hostilités (points 1 et 2 de l'Accord de cessez-le-feu)

Les points 1 et 2 de l'Accord de cessez-le-feu exigent le non-recours à la force et la cessation définitive des hostilités. Néanmoins, depuis août 2008, l'occupant russe et ses mandataires se sont rendus responsables de la mort de 11 policiers et de 8 civils géorgiens dans les territoires adjacents aux frontières administratives de la région de Tskhinvali (Géorgie) et de l'Abkhazie (Géorgie). De plus, leurs opérations ont fait plus de 70 blessés. Les explosions provoquées par des pièges près des régions occupées sont à présent si fréquentes qu'il devient dangereux pour la police géorgienne de patrouiller.

D'autre part, l'armée russe et les formations armées illégales de ses mandataires se livrent au pillage, au maraudage, à l'enlèvement et au meurtre, organisent des attaques armées et des attentats contre la population civile et la police, détiennent illégalement des citoyens géorgiens et commettent d'autres actes criminels, comme l'expulsion déplorable de la population civile, et notamment de moines, ou la détention et la prise pour cible des observateurs internationaux œuvrant sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Union européenne. Ces actes ne font qu'aggraver une situation déjà bien fragile. Les incidents survenus au voisinage immédiat de la frontière administrative depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu sont récapitulés dans la pièce jointe 2.

B. Accès à l'aide humanitaire (point 3 de l'Accord de cessez-le-feu)

Selon le point 3 de l'Accord de cessez-le-feu, les parties doivent garantir le libre accès de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Or, les forces armées

russes et les agents du Service fédéral de sécurité et les gardes-frontière de la Fédération de Russie continuent d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire à la région de Tskhinvali et aux villages voisins. Plusieurs organisations internationales ont élevé des protestations à ce sujet. La Fédération de Russie et ses mandataires à Tskhinvali s'efforcent de politiser cette question en imposant aux missions humanitaires des règles inacceptables, par exemple en les obligeant à passer par la Fédération de Russie pour se rendre dans la région de Tskhinvali, ce qui est contraire à la loi géorgienne. Par cette contrainte incompréhensible, on entend transformer la région de Tskhinvali en un « trou noir », priver sa population de ses droits fondamentaux et en interdire l'accès aux organismes humanitaires.

L'un des plus graves problèmes humanitaires est l'accès à l'eau d'irrigation ou potable dont est privée la population géorgienne des districts de Gori et de Kareli, au sud de la frontière administrative. Ce problème a été maintes fois soulevé par la partie géorgienne à l'OSCE et dans les entretiens de Genève.

Lors du quatrième cycle de ces entretiens, les 17 et 18 février 2009, les représentants de la Russie et de ses mandataires de Tskhinvali ont encore fait échec aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide à la population en détresse, malgré l'ingénieuse proposition d'acheminer l'aide simultanément par le nord et le sud. Cela est d'autant plus critiquable que c'est nettement contraire au paragraphe 3 de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août, et au paragraphe 4 de la résolution 1866 (2009) du Conseil de sécurité, qui demande que l'on facilite, et se garde d'entraver de quelque manière que ce soit, la fourniture d'aide humanitaire.

C. Retrait des forces militaires russes dans leurs lieux de déploiement permanent (point 5 de l'Accord de cessez-le-feu)

Pour les forces militaires russes, le retrait sur les lignes occupées avant le déclenchement des hostilités signifie qu'elles doivent se replier sur leurs lieux de déploiement d'avant le 7 août (*statu quo ante bellum*). Tel est le point de vue réitéré par l'OTAN, l'Union européenne, les États-Unis et d'autres membres de la communauté internationale, dont la Géorgie. Or, malgré les injonctions constantes qui lui ont été faites, la Russie a non seulement manqué à cette disposition mais a délibérément renforcé ses effectifs dans les régions occupées et y a fait venir encore plus de matériel militaire lourd.

Selon le point 5 de l'Accord, les forces militaires russes doivent quitter la région d'Akhalgori et la Haute-Abkhazie, qui n'ont jamais fait l'objet du conflit (ni dans les années 90 ni avant la guerre d'août) et qui ont été occupées illégalement par les troupes russes et les « milices » séparatistes après la négociation du cessez-le-feu en août 2008. De même, les forces militaires russes et les milices contrôlées par les Russes devraient se retirer du village de Perevi (district de Sachkhere).

Akhalgori a été occupée par les troupes russes après la conclusion de l'Accord de cessez-le-feu le 12 août. Les populations géorgienne et ossète de sa région ont toujours vécu ensemble en paix. Il n'y a jamais eu de conflit entre les communautés. Mais à cause de l'agression russe, plusieurs milliers de personnes ont fui la région et sont devenues des déplacés. Étroitement reliée à Tbilissi, la région d'Akhalgori en est totalement dépendante économiquement comme du reste de la Géorgie car, malgré la route construite récemment par les forces d'occupation russes, la desserte d'Akhalgori à Tskhinvali est limitée. La population d'Akhalgori est fortement opprimée par la Russie et les milices qu'elle soutient. Si donc Akhalgori n'est pas

replacée sous le contrôle du Gouvernement central, et si l'accès reste interdit à la police géorgienne et aux missions d'aide humanitaire et d'observation internationales, on risque d'y connaître une catastrophe humanitaire totale. De fait, hormis quelques centaines d'habitants, la grande majorité de la population géorgienne a déjà quitté la région. De plus, Akhgori n'étant qu'à 40 kilomètres de Tbilissi, le renforcement de la présence militaire russe y constitue une menace constante pour la sécurité nationale de la Géorgie.

De même, la **Haute-Abkhazie** n'a jamais été sous le contrôle des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (FCMP) ni du régime de Sokhomi. Seule la MONUG y fait des patrouilles régulières. Le 12 août, des séparatistes ont lancé une attaque terrestre et aérienne et pris le contrôle de la vallée du Haut-Kodori, forçant la population locale à fuir la région et créant ainsi une nouvelle vague de déplacés. Actuellement, l'armée russe tient cinq postes de contrôle illégaux dans la partie haute de la vallée, ce qui est une violation flagrante de l'Accord de cessez-le-feu.

De même, le **village de Perevi** (district de Sachkhere) n'a jamais fait partie de la région de Tskhinvali et, comme le signale l'Union européenne, il est situé bien à l'ouest de la frontière administrative de l'Ossétie du Sud. Le 8 novembre encore, en violation de l'Accord de cessez-le-feu, les milices soutenues par la Russie sont entrées dans le village et l'ont occupé *manu militari*. Le 13 décembre, après un retrait de plusieurs heures, les forces armées russes sont revenues à Perevi et ont repris leurs positions. Leur maintien fait peser sur son millier d'habitants la menace d'un nouveau nettoyage ethnique.

Il y a en tout jusqu'à 10 000 soldats russes en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali. La Russie construit des bases militaires à Tskhinvali, Djava, Gudauta et Sokhomi et une base navale à Ochamchire, en violation flagrante des normes et principes du droit international et des obligations qu'elle a contractées vis-à-vis de la communauté internationale, y compris la Géorgie. L'Union européenne, les États-Unis, l'OTAN et d'autres membres de la communauté internationale ont condamné à maintes occasions cette militarisation croissante des régions géorgiennes occupées.

Avant le déclenchement des hostilités, la Fédération de Russie n'était censée déployer que ses forces dites de paix, tant dans la région du Tskhinvali qu'en Abkhazie. Dans la première, elle ne devait déployer qu'un bataillon de 500 hommes (plus une réserve de 300), tandis qu'en Abkhazie, un maximum de 2 500 à 3 000 soldats de la paix de la Communauté d'États indépendants devaient être déployés avec le consentement de la Géorgie. **Or, il y a actuellement plus de 10 000 soldats russes en territoire géorgien. De plus, la Géorgie ayant dénoncé les traités régissant la présence des forces de paix en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali, les forces militaires russes n'ont ni le mandat légal ni le droit d'être présentes en territoire géorgien.**

À cause du maintien des forces russes dans les territoires géorgiens occupés, la sécurité y demeure extrêmement précaire. Selon les rapports publiés après la guerre par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme/Haut-Commissariat pour les minorités nationales et le Conseil de l'Europe, la situation sur le terrain est extrêmement dangereuse. Les provocations militaires ont déjà fait 11 morts chez les policiers

géorgiens et 8 chez les civils et plusieurs dizaines de blessés^a. Cela étant, le 20 janvier 2008, la Russie a, au mépris de ses obligations, signé avec ses mandataires de Sokhomi et de Tskhinvali des accords d'amitié, de coopération et d'entraide qui prévoient l'établissement de bases militaires russes en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali, c'est-à-dire une militarisation renforcée de ces régions. De nouveaux accords avec ces mandataires, de coopération militaire notamment, sont en préparation. Le 30 avril 2009, le Président russe Dimitry Medvedev a signé avec les prétendues républiques d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud un accord de contrôle commun des frontières par lequel la Russie s'engage à aider les deux mandataires à surveiller et protéger leurs frontières avec la Géorgie.

On notera que la Fédération de Russie s'est empressée de mettre cet accord en application dès le lendemain de sa signature : 14 blindés et plus de 300 soldats russes ont surgi à la frontière administrative de la région sécessionniste d'Abkhazie.

On notera également que les occupants sont en train de miner les territoires adjacents aux frontières administratives et de poser des barbelés sur leur périmètre. C'est là une violation flagrante du droit à la libre circulation de la population locale.

D'autre part, selon les informations dont on dispose, au lieu de replier ses troupes sur les lignes occupées avant le déclenchement des hostilités, l'occupant russe renforce ses positions et mobilise ses unités dans la région de Gali, tandis que de Ganmukhuri à Sokhomi, ses navires patrouillent les eaux territoriales de la Géorgie. Certaines de ces violations ont été signalées dans le rapport du Secrétaire général en date du 18 mai (S/2009/254).

Il importe de souligner que la Russie prévoit de signer avec son mandataire de Sokhomi un accord visant l'implantation de bases militaires russes pour une période de 49 ans. De même, elle prévoit d'en implanter dans la région de Tskhinvali pour 99 ans.

D. Mécanisme international chargé de mettre en œuvre des mesures additionnelles de sécurité (point 5 de l'Accord de cessez-le-feu)

L'Accord de cessez-le-feu mentionne le « mécanisme international » chargé de soutenir puis de remplacer les forces de paix russes. Puisque celles-ci étaient habilitées à opérer dans la région de Tskhinvali et en Abkhazie, l'Union européenne devrait elle aussi y avoir accès. Il est d'ailleurs indispensable que les organismes internationaux aient accès à ces régions, qui sont fortement militarisées et où les activités illégales (trafic de drogues et d'armes, crime organisé) échappent au contrôle international. Il importe que la communauté internationale puisse recevoir régulièrement des informations impartiales sur la situation des territoires occupés.

Au début de septembre 2008, l'OSCE a envoyé 20 observateurs militaires supplémentaires dans le territoire adjacent à la région de Tskhinvali occupée. Depuis le 1^{er} octobre, l'Union européenne a déployé quant à elle quelque 300 observateurs dans les territoires adjacents aux régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

^a Huit civils tués, 10 policiers tués, 47 civils blessés, 21 policiers blessés, 23 attaques armées contre les civils, 34 attaques armées contre la police, 138 vols/pillages, 41 détentions illégales, 22 explosions.

Actuellement, ni les observateurs de l'Union européenne ni les observateurs militaires de l'OSCE ne sont admis dans la région de Tskhinvali ni en Abkhazie. De même, bien que la mission d'observation de l'Union européenne soit habilitée à opérer sur tout le territoire géorgien, dont l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, son chef, l'Ambassadeur Haber, a déclaré à plusieurs reprises que, malgré les demandes répétées de l'Union européenne, la mission n'était autorisée à pénétrer ni en Abkhazie ni en Ossétie du Sud. Le Président en exercice de l'OSCE a fait des déclarations semblables.

Le 22 décembre, la Russie a mis son veto à la poursuite de la mission d'observation de l'OSCE en Géorgie, privant la communauté internationale du dernier moyen de suivre la situation dans la région de Tskhinvali. Depuis janvier 2009, la présidence grecque a présenté plusieurs projets de document visant à maintenir la présence de l'OSCE en Géorgie. Toutefois, les nombreux entretiens et débats n'ont rien donné. En fin de compte, la Russie a nui à la présence de l'OSCE en Géorgie en bloquant, le 13 mai, le projet présenté par la présidence grecque au Comité préparatoire pour définir le mandat élargi de la mission de l'OSCE en Géorgie. Ce faisant, la Russie a manqué de façon patente à ses obligations selon l'Accord de cessez-le-feu du 12 août et les modalités d'exécution du 8 septembre.

E. Ouverture de discussions internationales sur les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du Sud (point 6 de l'Accord de cessez-le-feu)

Aux termes de l'Accord de cessez-le-feu, les signataires acceptent l'ouverture de discussions internationales sur les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Comme suite à l'accord du 8 septembre entre les Présidents français et russe, le premier cycle de pourparlers a été convenu pour le 15 octobre 2008 à Genève.

Toutefois, en violation du point 6 de l'Accord de cessez-le-feu, le Président de la Fédération de Russie a exclu les futures discussions sur la sécurité et la stabilité en Abkhazie et en Ossétie du Sud en reconnaissant unilatéralement leur indépendance.

Le 15 octobre, la Fédération de Russie a boycotté la session plénière des pourparlers de paix de Genève, qui devait être animée par les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'OSCE et à laquelle devaient participer la Géorgie et les États-Unis, comme convenu par toutes les parties. La Russie et ses mandataires d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali ont également boycotté les réunions des groupes de travail.

Avant le deuxième cycle de pourparlers à Genève le 18 novembre, la Fédération de Russie a fait plusieurs tentatives de blocage en posant des conditions absolument inacceptables, exigeant notamment un droit de veto sur la participation de certains représentants géorgiens, dans l'intention de saboter les négociations.

Au cours du troisième cycle des pourparlers de Genève, les 17 et 18 décembre 2008, la Russie a continué de bloquer les débats, en particulier ceux portant sur le mécanisme de prévention et de règlement des incidents. Elle a rejeté l'idée du libre accès des organismes humanitaires et de visites conjointes des participants, notamment des coprésidents, dans les zones sensibles, qui sont pourtant les principes mêmes de ce mécanisme.

Quelques progrès ont été faits lors du quatrième cycle des pourparlers de Genève, les 17 et 18 février 2009; les participants sont parvenus à s'entendre sur le mécanisme de prévention des incidents, permettant aux organisations internationales de surveiller la frontière administrative, ce qui pourra renforcer la transparence et la sécurité dans la région. La première réunion du mécanisme a eu lieu le 23 avril à Ergneti, sans grand succès en grande partie à cause de la position russe sur les questions de procédure.

L'accord sur la prévention des incidents dans le territoire géorgien occupé est certes très important, mais pour des progrès réels dans le renforcement de la sécurité et le maintien de la stabilité, il faut que la Russie ait la volonté politique de mettre en œuvre dès que possible, en particulier en ce qui concerne l'Abkhazie (Géorgie) le mécanisme de prévention et de règlement des incidents.

Lors du cinquième cycle de pourparlers à Genève, les participants n'ont pu s'entendre sur les questions les plus importantes. Les négociations ont souffert des menées pernicieuses de la Russie et de ses mandataires qui, dès le premier jour, ont refusé d'y participer. Par sa chaise vide dès ce premier jour, la Russie a donc montré le peu de cas qu'elle faisait de l'ensemble du processus.

Pièce jointe 1

Villages géorgiens auxquels les autorités géorgiennes n'ont pas accès

À l'heure actuelle, les autorités géorgiennes n'exercent aucun contrôle sur 129 villages qu'elles administraient avant la guerre d'août.

Vallée de la Grande Liakhvi

1. Tamarasheni
2. Zemo Achabeti
3. Kvomo Achabeti
4. Kurta
5. Kekhvi
6. Kheiti
7. Kemerti
8. Sverti
9. Dzartsemi

Vallée de la Petite Liakhvi

10. Eredvi
11. Vanati
12. Beloti
13. Zemo Prisi
14. Satskheneti
15. Atsriskhevi
16. Argvitsi
17. Berula
18. Disevi
19. Ksuisi
20. Charebi

Vallée du Frone

21. Avnevi
22. Nuli
23. Tighva

District d'Akhalgori

24. Akhaldaba
25. Akhalgori
26. Akhmaji
27. Balaani
28. Bazuani
29. Bezhanaantkari
30. Bidkhiani
31. Chigoiani
32. Chitiani
33. Chorchani
34. Tskhavati
35. Dabakneti
36. Dadianeti
37. Doretkari
38. Eloiani
39. Ereda
40. Garubani
41. Gavazi
42. Gdu
43. Gezevreti
44. Gudatsveri
45. Ikoti
46. Jvarisubani
47. Korinta
48. Largvisi
49. Martiani
50. Makhiareti
51. Midelaani
52. Morbedaani
53. Mosabruni
54. Mshvelieti
55. Mskhlebi
56. Nakhidi

57. Okhiri
58. Pavliani
59. Pirveli Sadzeguri
60. Karaletkari
61. Kenkaani
62. Kurta
63. Kvemo Alevi
64. Shua Alevi
65. Zemo Alevi
66. Zemo Boli
67. Kvemo Boli
68. Zemo Gru
69. Kvemo Gru
70. Tokhta
71. Ukanamkhari
72. Ukanubani
73. Vashlovani
74. Tsiptauri
75. Tsirkoli
76. Tsikhisopeli
77. Chorchokhi
78. Kharbali
79. Kharkelani
80. Khozueti
81. Kanchaveti
82. Kochiani
83. Kveldaba
84. Dzeglevi
85. Zodekhi
86. Boselta
87. Kodijvari
88. Garueti
89. Salbieri
90. Delkani

91. Nagomevi
92. Tsikhisubani
93. Tsigriantkari
94. Petriani
95. Gremiskhevi
96. Dzveli Burghuli
97. Akhali Burghuli
98. Mikeliani
99. Mukhuji
100. Tinikaani
101. Mamulaani
102. Revaziantkari
103. Shaliantkari
104. Khudaliani
105. Karkushaani
106. Tkhilovani

District de Sachkhere

107. Perevi

Haute-Abkhazie/Gorge de Kodori

108. Sakeni
109. Omarishara
110. Gvandra
111. Martskhena Gentsvishi
112. Marjvena Gentsvishi
113. Khutia
114. Zemo Ajara
115. Kvemo Ajara
116. Nakhari
117. Mramba
118. Khetskvara
119. Martshena Ptishi
120. Marjvena Ptishi
121. Chkhalta

- 122. Budzguri
- 123. Shabatkvara
- 124. Zemo Zima
- 125. Kmevo Zima
- 126. Kvabchara
- 127. Buchukuri
- 128. Adzgara
- 129. Tvibrasheni

Pièce jointe 2

Incidents survenus après la guerre^a

Août

1. Le 13 août, à Gori, des miliciens ossètes ont attaqué les représentants de la Banque Cartou et pris leur véhicule Ford Expedition.
2. Le 13 août vers 13 heures, à Gori, cinq soldats parlant le russe ont attaqué Kakhaber Nadiradze (né en 1979, habitant de Chiatura) et pris sa Jeep Pajero et des effets personnels.
3. Le 13 août, près du village de Karaleti, sept membres de la force paramilitaire ossète ont attaqué Ivane Elizbarashvili [né en 1974, habitant du village de Teleti (district de Gardabani)] et pris son Opel Vectra.
4. Le 13 août, plusieurs membres de la force paramilitaire ossète ont dévalisé Teimuraz Turazashvili (né en 1956, habitant de Tbilissi) et pris sa Volkswagen Golf.
5. Le 13 août, deux individus ont attaqué Ervand Chegelidze (né en 1952, habitant de Gori) et pris son Opel Vectra (immatriculée AMA-845).
6. Le 13 août, près du village de Shavshvebi, deux individus armés et en uniforme militaire ont attaqué Malkhaz Natriashvili (né en 1964, habitant du village de Kveshi) et pris son Opel Astra (immatriculée BOI 785).
7. Le 13 août, à Gori, deux soldats parlant le russe ont arrêté un minibus Mercedes-Benz et ont volé au chauffeur, Merab Dzotsenidze (né en 1961, habitant à Tbilissi), 3 500 lari et son véhicule.
8. Le 13 août, près du village de Doglaura, des criminels armés ont attaqué Temur Iakobashvili (né en 1952, habitant du village de Kvemo Khvedureti) sur une route nationale. La victime, qui conduisait une Opel Vectra (immatriculée ILO-503), a été blessée et dévalisée.
9. Le 13 août, aux abords du village de Breti, six criminels ossètes armés non identifiés se sont emparés d'une Jeep Grand Cherokee (MHM-970) qui appartenait à la société géorgienne Rus-Energo.
10. Le 13 août, un véhicule de type UAZ (PSP-452) du service d'urgence 3 de Gori, garé dans le complexe de l'hôpital militaire de Gori, a été volé.
11. Le 14 août, la maison de Mediko Sukhitashvili, habitant du village de Karaleti, a été incendiée.
12. Le 15 août, dans le village de Rekha (district de Gori) six soldats parlant le russe ont attaqué Nikoloz Khmiadashvili (né en 1961, habitant de Gori) et pris son véhicule Vaz-21011.

^a C'est ici une liste incomplète des activités illégales et des violations du cessez-le-feu commises par les forces armées russes et les formations paramilitaires séparatistes. Le Ministère des affaires intérieures continue de recevoir des informations sur des incidents antérieurs et tout récents survenus à l'intérieur et à proximité des zones de conflit.

13. Le 16 août, dans le village de Breti (district de Kareli), des membres armés de la force paramilitaire ossète ont obligé Vazha Kopadze [né en 1959, habitant du village de Dvani (district de Kareli)] à s'arrêter et ont pris son véhicule Vaz-2103.
14. Le 16 août, près du village de Mejvriskhevi (district de Gori), des soldats armés parlant le russe ont dévalisé Temur Saakashvili (né en 1958, habitant de Tbilissi) et pris son véhicule Vaz-2103.
15. Le 16 août, l'appartement de Sonia Bitadze (née en 1969), situé au 2 rue Tsereteli à Gori, a été cambriolé.
16. Le 18 août, dans le village Dzevera, les champs de blé de Nona Bukhradze (née en 1969, habitant au 102 rue Ninoshvili) ont été incendiés.
17. Le 18 août, des Ossètes armés ont attaqué Nugzar Gamgebeli [né en 1956, habitant du village de Kelktseula (district de Gori)] et pris son véhicule Opel Astra (HYH-682).
18. Le 20 août, la boutique d'Amiran Khakhutashvili (né en 1962), située au 7 route nationale de Shindisi, a été cambriolée.
19. Le 24 août, à Poti, des soldats russes ont arrêté une voiture Nissan appartenant au bureau caucasien de l'Associated Press et enlevé les journalistes David Pipinashvili (citoyen géorgien) et Raul Galego (citoyen espagnol). À l'issue de négociations entre les officiers russes et la police géorgienne, les journalistes ont été libérés.
20. Le 24 août, des Ossètes et des Russes ont dévalisé une boutique à Gori (district de Vologda).
21. Le 24 août, Nanuli Makrakhidze (habitant au 54 rue Muskhelishvili à Gori) a été tué par l'explosion d'une bombe, près de la base militaire de Gori, secteur de Tsmindatskali.
22. Le 24 août, dans le village de Rekhi, un groupe d'Ossètes et de Russes ont volé la Golf 3 (immatriculée JIM-105) de Jimsher Kachidze (né en 1979, habitant du village de Kvibisi), qui était garée chez Badri Karelashvili.
23. Le 24 août, dans le village de Koshka, Abe Gobozov, habitant du village de Khelchua, a blessé par balle deux habitants du village de Koshka, Guram Javakhi (né en 1938) et Arkadi Tatiuri (né en 1961).
24. Le 25 août, le corps de Zviad Turmanidze [né en 1981, habitant du village de Kvenatkotsa (Région de Kareli)] a été découvert près de la gare de Khashuri. Il portait les traces de plusieurs blessures graves.
25. Le 25 août, des Ossètes en uniforme militaire ont blessé George Kasradze (né en 1941, habitant du village d'Ergneti).
26. Le 25 août, Nodar Kareli (né en 1953, habitant du village de Tkviavi) a marché sur une mine qui a explosé. Il a été transporté à l'hôpital pour être soigné.
27. Le 25 août, à Poti, des soldats russes ont insulté et roué de coups l'agent de police géorgien Ramaz Jvania (né en 1979). Il est actuellement sous traitement médical.
28. Le 26 août, le corps d'un inconnu a été découvert dans le village de Shindisi (district de Gori).

29. Le 26 août, Zara Tsereteli (né en 1985, habitant du village d'Ergneti) a déclaré qu'il avait été blessé par des Ossètes près de l'école publique au 3 rue Amilakhvari.
30. Le 26 août, des séparatistes ossètes ont relâché les enfants de Tamaz Sirbiladze [habitant du village de Variani (district de Gori)], qui avaient été enlevés pendant la guerre. Ils avaient été torturés et battus.
31. Le 28 août, des séparatistes ossètes ont volé du bétail appartenant à Mikheil Ginturi (né en 1939, habitant de Mejvriskhevi).
32. Le 30 août, dans une ferme apicole de la vallée de la Dzirula, des éléments paramilitaires ossètes ont enlevé quatre apiculteurs géorgiens. Leur sort demeure inconnu.
33. Le 30 août, dans le village de Shindisi (district de Gori), des éléments armés paramilitaires ossètes ont obligé Nugzar Gamgebeli à s'arrêter [né en 1956, habitant du village de Kelktseuli (district de Gori)] et pris son Opel Astra.

Septembre

34. Le 1^{er} septembre, dans le village d'Abanos Koda (district de Kareli), quatre éléments armés paramilitaires ossètes ont attaqué la maison des Kvinikadze, tuant Nora Kvinikadze (née en 1936) et blessant son fils Giorgi (né en 1962) et son petit-fils Raul (né en 1988).
35. Le 1^{er} septembre, des inconnus ont blessé Nodar Berkenashvili (né en 1953, habitant de Shindisi).
36. Le 1^{er} septembre, une vache appartenant à Zurab Makasarashvili (né en 1943, habitant du village de Marana) a été volée.
37. Le 2 septembre, deux soldats russes et quatre membres de la force paramilitaire ossète à bord d'un blindé se sont arrêtés au poste de contrôle de la police géorgienne, dans le village d'Akhalubani (district de Gori). Ils ont menacé les policiers Badri Gogidze, Emzar Ghonghadze, Kakhaber Metreveli, Mamuka Maisuradze, Shalva Nebieridze, Ivane Datashvili, Ioseb Melanashvili et Levan Gigauri et pris leurs fusils et leurs pistolets Makarov. Ils ont également pris leur véhicule Toyota et la Ford d'un passant, Ilia Mighrajanashvili (né en 1984, habitant du village d'Akhalubani).
38. Le 3 septembre, des inconnus ont volé le bétail de Iakob Begeluri, habitant du village de Disevi (district de Gori).
39. Le 8 septembre, près du village de Karaleti, des soldats russes et des membres de la force paramilitaire ossète ont arrêté deux journalistes de la télévision polonaise, Dariush Bokhatkevich et Martin Vesolovski, ainsi que leur chauffeur, Levan Guliashvili, et pris leurs caméras et leur véhicule. Ils les ont relâchés le 9 septembre.
40. Le 8 septembre, dans son village, Nodar Tatulashvili (né en 1960, habitant du village de Plavismani) a été blessé d'un coup de couteau à la poitrine.
41. Le 9 septembre, Zhora Finavriti [né en 1938, habitant du village de Brostleti (district de Gori)] a été blessé par l'explosion d'une bombe dans son verger.

42. Le 10 septembre vers 10 h 15, des éléments paramilitaires ossètes ont ouvert le feu à partir du poste de contrôle russe de Karaleti, blessant un agent de police géorgien, Kakha Tsotniashvili, qui est mort à l'hôpital.
43. Le 10 septembre, Zaza Pavlisahvili (né en 1970, habitant du village de Dzevera) a été blessé dans son village.
44. Le 10 septembre, Vasil Javakhishvili (né en 1938, habitant du village de Ksuisi) a été blessé par des Ossètes dans son village.
45. Le 11 septembre, dans le village de Disevi (district de Gori), des séparatistes ossètes ont roué de coups Mikhael Tukhareli (né en 1940). Des Ossètes l'ont ensuite dévalisé et ont mis le feu à sa maison.
46. Le 11 septembre, une Ford (appartenant à un particulier), garée dans la rue Staline à Gori a été volée.
47. Le 12 septembre, des éléments paramilitaires ossètes ont incendié les maisons de neuf habitants géorgiens du village d'Eredvi (vallée de la Petite Liakhvi).
48. Le 12 septembre, des éléments paramilitaires ossètes ont roué de coups Vasil Javakhishvili, un habitant géorgien du village de Ksuisi (district de Tskinali).
49. Le 13 septembre, des éléments paramilitaires ossètes ont enlevé six habitants des villages de Disevi et de Koshka (district de Gori), les ont aspergés d'essence et ont menacé de les brûler vifs s'ils ne quittaient pas le village.
50. Le 13 septembre, des éléments paramilitaires abkhazes ont ouvert le feu sur le village de Ganmukhuri (district de Zugdidi), tuant un agent de police géorgien, Besik Khulordava.
51. Le 15 septembre à 13 h 45, sept éléments armés paramilitaires ossètes ont arrêté un minibus géorgien près du village de Mereti (district de Gori), battu le chauffeur et son compagnon, saccagé le véhicule et menacé de le brûler avec ses passagers, s'ils les renvoyaient dans les parages.
52. Le 15 septembre, des éléments paramilitaires ossètes ont dévalisé puis incendié les maisons de Vladimer Bolashvili [habitant du village de Ditsi (district de Gori)] et de Jimsher Lomsadze [habitant du village de Zemo Nikozi (district de Gori)].
53. Le 16 septembre, des éléments paramilitaires ossètes ont ouvert le feu sur des habitants du village de Brotsleti (district de Gori) qui travaillaient dans leur verger et qui se sont réfugiés dans leur maison. Il n'y a eu heureusement aucun blessé.
54. Le 16 septembre, Emir Mindiashvili (né en 1958, habitant du village de Ditsi) a été blessé par des Ossètes dans son village.
55. Le 16 septembre à 13 h 30, six éléments armés paramilitaires ossètes sont entrés dans le village de Ditsi (district de Gori), ont dévalisé la maison de Jimsher Markozashvili, tiré en l'air pour effrayer les villageois et roué de coups l'un d'eux, Emir Mindiashvili (51 ans).
56. Le 16 septembre à 15 heures, dans le village de Kveshi (district de Gori), des éléments paramilitaires ossètes ont saccagé la ferme d'Otar Koniashvili et volé son bétail.

57. Le 17 septembre, dans le village de Kveshi (district de Gori), des éléments paramilitaires ossètes ont dévalisé la ferme de Gocha Giunashvili, attaqué le gardien et volé le bétail.
58. Le 18 septembre, deux vaches ont été volées à Suliko Gigauri (né en 1931, habitant du village de Kitsnisi).
59. Le 18 septembre entre midi et 14 heures, cinq éléments paramilitaires ossètes ont dévalisé les maisons de Tamaz Kopadze et de Gocha Korashvili, habitants du village de Dvani (district de Kareli), et les ont incendiées ainsi que plusieurs autres.
60. Le 19 septembre, près du village de Megverekisi, deux Ossètes se sont emparés de l'Opel (immatriculée BOI-598) de Bondo Chubinidze (né en 1971, habitant au 14 rue Gorgasali à Gori). Les malfaiteurs ont volé son téléphone portable ainsi que celui de son passager, David Chubinidze (né en 1970, habitant au 163 rue Sukhishvili à Gori).
61. Le 20 septembre, Vepkhia Gegelashvili (né en 1973, habitant du village de Khvedureti) a été blessé par des inconnus.
62. Le 21 septembre, George Melnikov (né en 1986, habitant du village Variani) a été grièvement blessé par l'explosion d'une mine laissée par les occupants russes dans son jardin.
63. Le 21 septembre vers 19 heures, des éléments paramilitaires abkhazes ont ouvert le feu sur le village de Khurcha (district de Zugdidi), tuant un agent de police géorgien, Ramaz Kitia, et en blessant trois autres.
64. Le 21 septembre, des membres de la force paramilitaire ossète ont incendié quatre maisons d'habitants géorgiens du village de Muguti (district de Znauri).
65. Le 22 septembre, deux agents de police géorgiens ont été blessés par l'explosion d'une mine dans le village de Khurcha (district de Zugdidi). Ils sont actuellement sous traitement médical. La mine aurait été abandonnée par des éléments paramilitaires abkhazes qui s'étaient retirés du village.
66. Le 22 septembre, des éléments paramilitaires abkhazes ont enlevé Irakli Dzhalongia (15 ans) dans le village de Zemo Barghebi (district de Gali) et exigent de sa famille une rançon de 50 000 dollars.
67. Le 22 septembre, des agents de police géorgiens ont vu, au-dessus des villages de Khurvaleti et de Tsitelubani (district de Gori), un avion de reconnaissance russe sans pilote qui prenait des photos de l'oléoduc Baku-Supsa. Il a été abattu.
68. Le 24 septembre, des éléments paramilitaires abkhazes ont enlevé quatre Géorgiens, Papuna Karaia (né en 1980), Bezhan Ubiria (né en 1980), Gogita Kvirivia (né en 1983) et Badri Akhalaia (né en 1978), habitants du village d'Otobaia (district de Gali). Les ravisseurs les ont relâchés le lendemain après que leur famille eurent payé la rançon exigée.
69. Le 25 septembre vers 17 h 15, 15 éléments armés paramilitaires ossètes conduisant un véhicule de type UAZ ont attaqué les ouvriers de l'entreprise de construction routière Ashtrom dans une carrière de sable près du village d'Orchosani (district d'Akhalgori), prenant leurs effets et le minibus Ford Transit de l'entreprise.

70. Le 25 septembre, dans le village de Kiruli, des malfaiteurs ossètes ont dévalisé Zurab Dotiashvili, habitant du village de Kirbala, et volé 46 vaches.

71. La nuit du 26 septembre, des miliciens ossètes sont entrés dans le village de Vanati (secteur de Jojiaant) et ont incendié les maisons qui restaient.

72. Le 27 septembre, trois Ossètes en uniforme militaire sont entrés, à bord d'une Niva, dans le village de Zemo Nikozi. Ils ont obligé les villageois à accepter des passeports ossètes sous peine d'expulsion du territoire et ont menacé d'incendier leurs maisons.

73. Le 29 septembre, à Akhalgori, des miliciens ossètes ont dévalisé les maisons de Sandro Huridze et de Vazha Gelashvili.

Octobre

74. Le 2 octobre, des miliciens ossètes armés de mitrailleuses sont entrés dans le village de Kere, où ils ont menacé les habitants et incendié une habitation.

75. Le 3 octobre, à Gori, près de la base militaire, deux adolescents, Vaja Elbakidze et George Maisuradze, ont été blessés par l'explosion d'une mine.

76. Le 3 octobre à 10 heures, des soldats russes ont distribué des tracts dans les villages géorgiens de Chuburkhinji, Pichori et Otovaia (district de Gali).

77. Le 3 octobre, des soldats russes ont occupé les locaux de l'école du village de Lukhori. Ils se sont mis à creuser des tranchées et à miner les terrains adjacents, ce qui a entraîné l'arrêt de toute activité scolaire.

78. Le 4 octobre, dans les villages de Megvrekisi et d'Ergneti, un gang ossète dirigé par « Tkliptani » (on ne sait rien de plus) a pillé et fouillé des habitations. Ils sont repartis à bord de véhicules Mitsubishi Pajero et UAZ sans plaques d'immatriculation.

79. Le 5 octobre à 3 h 30, un policier a été blessé par des tirs en provenance du poste de contrôle russe du village de Variani.

80. Le 6 octobre, des soldats russes ont exigé de l'alcool de la famille Gegerdava dans le village de Sida (district de Gali). Ils ont insulté les membres de cette famille et tué par balle Mindia Gegerdava.

81. Le 6 octobre à 0 h 50, dans le village de Pakhulani (district de Tsalenjikha), deux obus de mortier de 82 mm tirés du territoire abkhaze sont tombés sur la grand-route. À 7 h 10, deux obus du même calibre sont tombés au centre du village de Pakhulani, à 200 mètres à l'est du fleuve Iori.

82. Le 6 octobre à 8 h 20, dans la zone adjacente au barrage d'Enguri, un poids lourd de type Ural de l'armée russe roulait en direction du village de Jvari, lorsque les observateurs de l'Union européenne ont entendu le bruit d'une explosion.

83. Le 6 octobre, des miliciens ossètes ont arrêté deux véhicules à bord desquels se trouvaient neuf observateurs de l'Union européenne et deux journalistes belges, et leur ont volé leurs effets personnels : argent, matériel et téléphones portables.

84. Le 9 octobre, des miliciens ossètes ont battu Omar Kasradze, un habitant du village d'Ergneti, qui a été emmené à l'hôpital de Gori.

85. Le 9 octobre, dans le village de Mosabruni (district d'Akhalgori), les membres d'un bataillon de montagne commandé par Bala Betsauti et relevant du Ministère ossète de la défense ont ouvert le feu et pillé une habitation.
86. Le 10 octobre, les habitants du village de Satikhari (Région de Tskhinvali) ont une fois de plus dévalisé l'école du village de Ksuisi et emporté le coûteux matériel de chauffage donné par l'ONU.
87. Le 11 octobre, trois chasseurs russes ont violé l'espace aérien géorgien et survolé durant une demi-heure les territoires de Gori, Tskhinvali et Akhalgori.
88. Le 12 octobre à 10 h 49, dans le village de Zemo Nikozi, deux mines à retardement ont explosé à 15 minutes d'intervalle.
89. Le 12 octobre, des miliciens ossètes ont pillé l'habitation de la famille Aleksishvili dans le village de Boli (district d'Akhalgori).
90. Le 13 octobre, des avions russes ont violé à deux reprises l'espace aérien géorgien comme suit : deux avions à 9 h 57, près de Staphanstsmina, et trois avions militaires à 10 h 29, survolant les territoires d'Oni, Sachkhere, Java, Tskhinvali et Kazbegi.
91. Le 14 octobre, près du village de Dadianeti, des miliciens ossètes ont enlevé un garçon de 12 ans et exigé une rançon.
92. Le 15 octobre, dans le village de Sakasheti, un habitant a été tué par l'explosion d'une mine enfouie par l'occupant russe; un autre civil, Genadi Kiknadze, a été grièvement blessé.
93. Le 15 octobre à 12 h 30, un hélicoptère militaire russe venant de la vallée de Gromi a survolé le village de Mejvriskhevi et est reparti en direction d'Akhalgori.
94. Le 15 octobre, dans les villages de Kekhvi, de Kurta et d'Achabeti, des pillards ossètes se sont partagé les biens et les terres de Géorgiens, dont ils récoltent les cultures.
95. Le 16 octobre, des miliciens ossètes ont enlevé un berger et son troupeau du village de Zemo Nikozi.
96. Le 16 octobre, des séparatistes ossètes ont volé du bétail dans le village de Korinta (district d'Akhalgori).
97. Le 16 octobre, des séparatistes ossètes ont appréhendé deux Géorgiens de la région qui coupaient du bois près du village d'Akhmaji (district d'Akhalgori). Les Ossètes leur ont volé leurs deux véhicules ZIL-131 et leurs scies électriques.
98. Le 16 octobre, dans le territoire adjacent au village de Zemo Khviti (district de Gori), quatre Ossètes ont attaqué trois habitants, à savoir Giorgi Lazarashvili (né en 1943), Giorgi Gogishvili (né en 1957) et Jumber Ergemlidze : ils ont saisi le véhicule de Lazarashvili (une Mitsubishi Montero n° OOO-010) et volé 56 vaches. Lazarashvili, Gogishvili et Ergemlidze ont été relâchés par la suite.
99. Le 16 octobre, des membres des forces paramilitaires ossètes sont entrés dans les villages de Zardiaantkari et de Gugutiaantkari (district de Gori) et ont incendié les habitations encore intactes.
100. Dans la nuit du 17 octobre, des Ossètes ont tiré au fusil-mitrailleur sur le village de Nikozi (district de Gori).

101. Dans la matinée du 18 octobre, un véhicule aérien russe sans pilote a survolé le village de Nikozi (district de Gori) puis est reparti en direction de Tskhinvali.
102. Le 18 octobre, des séparatistes ossètes ont fermé une conduite acheminant de l'eau depuis les gorges de Patara Liakhvi vers le district de Gori, où ils ont ainsi privé d'eau 17 villages.
103. Le 18 octobre, vers 15 h 30, des séparatistes ossètes ont fait sauter le pont dans le village d'Adzvi (district de Gori).
104. Le 18 octobre, des séparatistes ossètes ont emporté un transformateur électrique du village de Zemo Okona (district de Znauri), afin d'en chasser la population géorgienne.
105. Le 19 octobre à 7 heures, la partie abkhaze a tiré, notamment au mortier, vers le village de Khurcha, endommageant considérablement une habitation.
106. Le 19 octobre à 5 h 30, un séparatiste abkhaze a fait sauter le pont qui relie le village de Tagiloni (district de Gali) à celui de Shamgona (district de Zugdidi).
107. Le 21 octobre, un véhicule de la police géorgienne a explosé sur une mine télécommandée dans le village d'Avlevi (secteur de Kareli). On déplore un blessé, le policier Giorgi Pertenava.
108. Le 21 octobre, 40 blindés et plusieurs centaines de soldats russes ont pénétré depuis Tskhinvali dans le district d'Akhalgori.
109. Le 21 octobre, des occupants russes n'ont pas autorisé les élèves du village de Saberio (district de Gali) à se rendre à l'école à Tsalenjikha, privant ainsi de cours une soixantaine d'enfants.
110. Le 21 octobre, une bombe télécommandée a explosé dans un réfectoire du village de Chegali. Le bâtiment où se trouve le réfectoire est utilisé par l'occupant russe. La salle était fréquentée par des travailleurs géorgiens, qui étaient probablement visés par l'explosion. Un cuisinier a été blessé.
111. Le 23 octobre, des agents paramilitaires ossètes ont appréhendé Beka Kalandadze (né en 1979) et Lasha Tsintsadze (né en 1989), qui habitent le village de Muguti (secteur de Znauri), avant de les relâcher par la suite.
112. Le 24 octobre, dans le village de Khurvaleti (district de Gori), des séparatistes ossètes s'en sont pris aux membres de la délégation du Ministère géorgien de l'éducation qui visitaient l'école locale. Les Ossètes ont tenté de s'emparer de leur véhicule et de leurs effets personnels, mais les habitants sont venus à leur rescousse.
113. Le 24 octobre à 10 heures, des séparatistes abkhazes ont fait sauter le pont ferroviaire qui relie les villages de Shamgona et de Tagiloni.
114. Le 25 octobre à 1 h 15 et à 9 heures, des obus de mortier lancés du territoire abkhaze sur le village de Mujava ont endommagé l'habitation d'Otar Sabulua.
115. Le 25 octobre, alors que le Gouverneur de la Région de Tsalenjikha, Gia Mebonia, inspectait une habitation attaquée la veille, une mine a explosé, le tuant net et blessant le propriétaire de la maison, Otar Sabulua, ainsi que le policier Zviad Lagvilava. Otar Sabulua a ensuite succombé à ses blessures.

116. Le 25 octobre, des séparatistes ossètes se sont appropriés deux cars appartenant à des conducteurs géorgiens, dont le Président géorgien avait fait don à Akhgori pour les besoins locaux.

117. Le 26 octobre, dans le village d'Artsevi (Secteur de Tskhinvali), les représentants des milices séparatistes ont appréhendé des membres de la Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie avant de les relâcher par la suite.

118. Le 26 octobre, des séparatistes ossètes ont expulsé de chez eux Givi Mamamtavrichvili et quatre membres de sa famille, ainsi qu'Anastasia Gigauri et deux membres de sa famille, dans le village d'Ikoti (district d'Akhgori), parce qu'ils ne parlaient pas ossète.

119. Le 27 octobre, le corps d'Alika Khuntsaria, 19 ans, a été retrouvé dans un puits du village de Gudava (district de Gali). D'après des témoignages, il avait été retenu par des Russes à un poste de contrôle et insulté parce qu'il avait une carte d'identité géorgienne. Il s'est avéré qu'il avait été assassiné.

120. Le 27 octobre, les occupants russes ont demandé à la population de nettoyer le cimetière local en vue d'y établir une installation militaire.

121. Le 28 octobre, des soldats abkhazes et russes ont miné les deux rives du fleuve Enguri qu'empruntent les Géorgiens locaux pour passer dans les territoires sous contrôle géorgien.

122. Le 28 octobre, des Ossètes ont enlevé six habitants du village de Zerti qui se trouvaient dans une forêt proche du village de Kirbali (district de Gori).

123. Le 29 octobre, Tamaz Varduashvili, vigile de l'école n° 1 du secteur d'Akhgori, a trouvé dans la cour de l'école une bombe qui lui a explosé entre les mains. Le blessé a été évacué sur l'hôpital Ghudushauri à Tbilissi.

124. Le 29 octobre, dans le village de Ghumurishi (Secteur de Gali), Linda Shakaia, 28 ans, a déclenché l'explosion d'une mine enfouie par les occupants russes, qui lui a fait perdre les membres supérieurs.

125. Le 30 octobre, des séparatistes ossètes postés à Tskhinvali ont tiré pendant 20 minutes sur un poste de contrôle de la police géorgienne dans le village d'Ergneti.

126. Le 31 octobre, des Ossètes ont fait sauter le pont de Gori reliant les villages de Kveshi et de Zemo Artsevi.

127. Le 31 octobre, des Ossètes ont appréhendé des journalistes de la chaîne publique géorgienne qui se préparaient à diffuser un reportage sur l'explosion du pont près d'Artsevi. Ils ont été relâchés par la suite.

128. Le 31 octobre, dans le village de Largvisi, des miliciens ossètes se sont emparés de plusieurs moutons appartenant au berger Nugzar Shermadini, qui a résisté. Les Ossètes ont tué les moutons restants à la mitrailleuse.

129. Le 31 octobre, des séparatistes abkhazes ont imposé le couvre-feu, restreignant le mouvement des civils et des transports après 22 heures. Ils vérifient les passeports des habitants. Huit personnes ont été arrêtées pour avoir violé le couvre-feu.

Novembre

130. Le 1^{er} novembre, la police géorgienne a arrêté Jacob Tekhov, habitant du village de Disevi, pour port d'une grenade à main F-1.

131. Le 1^{er} novembre, l'occupant russe a fait sauter trois ponts à Gali, près des villages de Khurcha et de Nabakevi. Le mouvement de la population locale est restreint et toutes les routes menant vers les territoires contrôlés par les Géorgiens sont minées.

132. Le 1^{er} novembre, Nodar Basharuli, un habitant d'Akhalgori, a été malmené dans son magasin par des Ossètes qui ont ouvert le feu et volé des boissons alcooliques et des aliments. Basharuli a été forcé de se réfugier en territoire sous contrôle géorgien et a demandé l'aide des autorités géorgiennes.

133. Le 2 novembre, six Géorgiens ont été enlevés dans la forêt près du village de Kirbali (district de Gori). Ils ont été relâchés le 11 novembre.

134. Le 4 novembre, Koba Dahkoshvili, 43 ans, a été enlevé du village de Kvemo Khviti et a réussi à s'enfuir le lendemain matin.

135. Le 5 novembre, des rafales ont été tirées de Tskhinvali en direction de postes de contrôle géorgiens près du village de Zemo Nikozi.

136. Le 5 novembre, Alik Gigolaev, un habitant du village de Zemo Artsevi a été tué par des inconnus près du village de Korkula.

137. Le 5 novembre, des Russes ont cambriolé le domicile de Nino Tsinamdzgvishvili, qui habite le village de Kanchaveti (district d'Akhalgori).

138. Le 5 novembre, des Ossètes ont cambriolé le domicile de Givi Tatunishvili dans le village de Kanchaveti (district d'Akhalgori), l'ont battu et lui ont volé son bétail.

139. Le 6 novembre, le domicile du Gouverneur de Mstkheta-Mtianeti, Tsezar Chocheli, a été cambriolé à Akhalgori par le chef de la milice séparatiste (police) Iliia Khubulov, qui a volé du matériel de construction en bois, avec un poids lourd appartenant à Anzor Bestaev (surnommé « Khiva »).

140. Le 6 novembre à 23 heures, des Ossètes ont ouvert le feu à partir du village de Disevi en direction du village géorgien de Koshka. Les tirs ont duré une heure environ.

141. Le 6 novembre, des Ossètes ont arrêté dans le village d'Avnevi (district de Znauri) Zurab Kobaladze, un malade mental, qui a été confiné dans une cellule isolée du bâtiment du KGB à Tskhinvali.

142. Le 6 novembre, trois mines antichars ont été découvertes sur un sentier reliant le village de Tagiloni (district de Gali) à celui de Shamgona (district de Zugdidi).

143. La population géorgienne de Gali part. Sur les 40 familles restant dans le village de Nabakievi, 10 sont parties en quelques jours au début de novembre.

144. Le 7 novembre, des séparatistes abkhazes se sont mis à confisquer aux habitants géorgiens du district de Gali leurs cartes d'identité, passeports et autres documents.

145. Le 7 novembre, des séparatistes abkhazes ont exigé 500 lari pour la libération de Dzadzamia, 70 ans, arrêté sous prétexte d'avoir franchi illégalement la prétendue frontière abkhaze.

146. Le 7 novembre, des Abkhazes ont arrêté Giga Dgebuadze et Zuri Jobava, en visite chez des proches dans le village d'Otobaia (district de Gali), leur ont confisqué leurs passeports géorgiens et les ont remis à la police de Gali.

147. Le 8 novembre, une cinquantaine de miliciens ossètes ont établi un poste de contrôle dans le village de Perevi (district de Sachkhere).

148. Le 8 novembre, des Abkhazes se sont mis à recueillir de la nourriture pour les occupants russes auprès de la population géorgienne des villages de Chuburkhinji et de Saberio, sous la direction du chef de l'administration locale, Anzor Kirtadze, et de représentants du Ministère russe de la défense. La population n'est pas en mesure de résister.

149. Le 8 novembre, des Abkhazes ont arrêté huit Géorgiens et les ont accusés d'avoir franchi illégalement la frontière en transportant des armes et des stupéfiants. La frontière est fermée et tous les points de passage sont contrôlés. Seuls les membres des organisations internationales et le personnel de l'usine d'Enguri sont autorisés à entrer dans les territoires sous contrôle abkhaze.

150. Le 10 novembre à 7 h 15, dans le village de Dvani (district de Kareli), deux policiers en patrouille, Imeda Kakhniashvili et Tamaz Khachapuridze ont été tués par l'explosion d'une mine enfouie par des séparatistes ossètes. Des policiers sont arrivés sur les lieux pour les aider mais une bombe télécommandée a explosé, en blessant trois : Giorgi Shubitidze, Giorgi Mdinardze et Enis Jonidava.

151. Le 11 novembre, le car reliant le village de Zemo Bargebi à Zugdidi a été arrêté par des Abkhazes. Les conducteurs ont été convoqués à un poste de police abkhaze et enjoins de verser un péage chaque fois qu'ils se rendraient à Zugdidi.

152. Le 11 novembre, plusieurs habitants du district de Gali ont été arrêtés pour avoir traversé illégalement le fleuve Enguri près du village de Tagiloni (on avait fait sauter le pont). Ils ont été forcés de payer 10 000 à 15 000 roubles. Ceux qui n'avaient pas cette somme ont été emmenés à la police de Gali.

153. Le 12 novembre, les occupants russes (des soldats tchéchènes et arméniens) ont battu dans le district de Gali trois jeunes Géorgiens, qui ont été emmenés à l'hôpital.

154. Le 13 novembre, des policiers abkhazes du district de Tkvarcheli se sont mis à confisquer des pièces d'identité et des téléphones mobiles aux habitants géorgiens. Ils ont arrêté deux membres de la famille Tsokolia qui ont été emmenés au poste de police de Tkvarcheli.

155. Le 14 novembre, une mine a explosé, tuant du bétail dans le village de Mujava (district de Tsalenjikha).

156. Le 15 novembre, des Abkhazes ont ouvert le feu en direction de policiers géorgiens qui patrouillaient près du village de Kalagali (proche de Pakhulani). Un policier, Zurab Jejelava, a succombé à ses blessures. Les tirs ont repris à l'arrivée d'observateurs de l'Union européenne.

157. Le 16 novembre, des séparatistes ossètes ont arrêté Tristan Gugutishvili et Vasil Simonishvili, des habitants de Khashuri, près du village de Kirkula (district de Tskhinvali) avant de les relâcher le lendemain matin.

158. Le 16 novembre, un avion russe sans pilote a été trouvé près du village de Kere (district de Gori).

159. Le 17 novembre, un autre avion russe sans pilote a été trouvé dans le village de Plavi (district de Gori); les habitants ont appelé la police et des démineurs sont arrivés sur les lieux mais une mine télécommandée, attachée au drone a explosé en tuant deux. Giorgi Skhvitaridze et Marat Nozadze. Huit policiers ont été blessés ainsi qu'un enfant de 10 ans qui se trouvait sur place.

160. Le 18 novembre, dans le village de Ksuisi (district de Tskhinvali), des miliciens ossètes ont tué Ramaz Shoshitaishvili.

161. Le 20 novembre, à 6 h 45, deux blindés russes suivis de miliciens armés sont entrés depuis Otobaia dans le village de Ganmukhuri, où ils ont tiré à la mitrailleuse, au mortier et au lance-grenade sur un poste de contrôle de la police géorgienne. Le tir a duré un quart d'heure environ et a endommagé la maison de Gogeli Pertaia. Les occupants ont miné la route de Ganmukhuri à Otobaia. Le second incident s'est produit à 10 h 30 lorsque les Russes ont effectué pendant cinq minutes un tir nourri de mortier en direction du poste de contrôle géorgien à Ganmukhuri. Les observateurs de l'Union européenne ont vu deux hélicoptères de combat survoler Ganmukhuri à basse altitude lorsqu'ils se sont rendus sur les lieux.

162. Le 21 novembre, des Ossètes ont fait sauter dans le village de Chorchana (district de Khashuri) une station-relais qui servait au fonctionnement de l'oléoduc Bakou-Supsa.

163. Le 23 novembre vers 18 h 15, les forces d'occupation russes stationnées près du village d'Odzisi (district d'Akhalgori) ont ouvert le feu au passage du convoi des Présidents géorgien, Mikhael Sakaashvili, et polonais, Lech Kaczynski.

164. Le 25 novembre, des séparatistes abkhazes sont entrés dans le village de Pakhulani où ils ont tenté de recenser la population.

165. Le 26 novembre, deux Géorgiens ont été enlevés des territoires adjacents au village de Dirbi : Koba Khatashvili (né en 1980) et Omar Mazmishvili (né en 1983). Ils ont été relâchés après une semaine de détention.

166. Le 27 novembre, une habitante de Gali, Irina Mebonia, a été enlevée. Le 3 décembre, son corps a été retrouvé près du village de Nabakevi.

167. Le 30 novembre, des séparatistes ossètes ont ouvert le feu sur des positions géorgiennes dans le village de Plavismani.

Décembre

168. Le 2 décembre, le village géorgien de Gugutiantkari (district de Gori) a fait l'objet de tirs.

169. Le 5 décembre à 8 h 15, des séparatistes ossètes ont tiré du village de Khelchua en direction d'un poste de la police géorgienne dans le village de Mereti. Ils ont manqué leur cible et endommagé une habitation voisine.

170. Le 10 décembre à 6 heures, un engin explosif télécommandé a explosé sur le pont de Pkhveni près du village de Nikozi (district de Gori), tandis que des policiers de Shida Kartli patrouillaient le secteur. L'explosion n'a fait aucune victime, mais la voiture de patrouille a été endommagée.

171. Le 10 décembre à 17 heures, des coups de feu ont été tirés en direction du blindé en patrouille de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les tirs provenaient du territoire contrôlé par les séparatistes ossètes non loin du village de Khviti (district de Gori). L'incident n'a fait ni morts ni blessés mais le véhicule a été endommagé.

172. Tôt le matin du 12 décembre, des soldats russes ont abandonné pendant huit heures le territoire du village Perevi. Pour garantir la sécurité, la police géorgienne a commencé à prendre des positions dans le village. Appuyés par un véhicule blindé de transport de troupes et un peloton, les soldats russes sont retournés à Perevi vers 17 heures et ont réintégré les positions qu'ils avaient laissées le matin.

173. Le 13 décembre à 9 heures, des occupants russes se sont mis à renforcer leurs positions à Perevi; ils ont déployé environ 300 soldats aéroportés venus à bord de six hélicoptères de combat et ont installé dans le village un bataillon de montagne. Menaçant d'ouvrir le feu sur les unités de la police géorgienne déployées sur place, ils les ont sommées de se retirer du village. Cherchant à calmer la tension, les policiers géorgiens se sont retirés de Perevi. Les observateurs de l'Union européenne et de la mission de l'OSCE en Géorgie et plusieurs ambassadeurs de l'Union européenne ont été témoins du retour de l'occupant russe dans le village de Perevi.

174. Le 17 décembre à 21 heures, le poste de contrôle de la police géorgienne dans le village de Khurbaleti (Région de Gori) a essuyé des tirs à l'arme automatique en provenance du territoire occupé par les Russes, qui ont grièvement blessé le policier Shalva Simonishvili; il a été évacué sur un hôpital de Gori.

175. Tôt le matin du 23 décembre, la famille d'Otar Gogokhia qui se rendait en carriole à Zugdidi a activé une mine près du village de Churburkhinji. Quatre personnes ont été blessées, dont deux ont été emmenées à l'hôpital de Zugdidi; les deux autres en ont été empêchées par les soldats russes. Les routes, cols, ponts et autres points d'accès ont tous été minés par les Russes et les Abkhazes, ce qui menace la vie et la santé de ceux qui s'approchent de la prétendue frontière entre l'Abkhazie et la Géorgie.

176. Le 24 décembre, des tirs nourris d'armes automatiques ont été entendus du côté ossète près du village de Koshka. Plusieurs rafales ont été tirées dans la soirée sur les positions de la police géorgienne sans faire de dégâts ni de victimes.

177. Le 27 décembre à 23 h 30, un poste de contrôle de la police géorgienne situé dans le village de Koshki (district de Gori) a essuyé des tirs provenant des territoires sous occupation russe, qui ont blessé Lavrenti Panchulidze, membre de la police régionale de Shida Kartli relevant du Ministère des affaires intérieures.

178. Le 30 décembre à 21 heures, des rafales d'arme automatique ont été tirées en direction d'un poste de contrôle de la police géorgienne dans le village de Koshki. Personne n'a été blessé.

Janvier 2009

179. Le 4 janvier à 8 heures, un poste de contrôle de la police géorgienne situé dans le village de Ganmukhuri (district de Zugdidi) a essuyé des tirs nourris de mitrailleuses et de mortier, provenant du territoire sous contrôle russe, principalement du village de Pichori (district de Gali). On ne déplore aucune victime.

180. Le 4 janvier, la famille de Demur Kiria a été dévalisée par des habitants du village de Tagiloni (district de Gali). Demur Kiria a été enlevé et son corps a été retrouvé le 5 janvier.

181. Le 8 janvier à 5 heures, des Abkhazes et des Russes ont ouvert le feu à l'arme automatique et au lance-grenades en direction du village géorgien d'Orsantia. Ils ont tiré plus de 15 projectiles. Ceux qui n'ont pas explosé ont été retrouvés dans le jardin de la famille Kvaraia. Personne n'a été tué ni blessé.

182. Le 11 janvier à 22 heures, les Ossètes et les Russes ont tiré pendant 20 minutes à l'arme automatique et au lance-grenades sur un poste de police dans le village de Zemo Nikozi. On ne déplore aucun blessé.

183. Le 13 janvier à 23 heures, des Abkhazes et des Russes ont depuis Chuburkhinji attaqué pendant 20 minutes à l'arme automatique un poste de contrôle de la police géorgienne à Rukhi. Personne n'a été tué ni blessé.

184. Le 14 janvier à 14 h 20, un poste de contrôle de la police géorgienne dans le village de Koshka a été attaqué au lance-grenades et à l'arme automatique à partir du territoire sous contrôle ossète, tout près du village de Disevi. Personne n'a été tué ni blessé.

185. Le 16 janvier vers 10 heures, à la suite de tirs provenant du territoire occupé par les Russes, Mamuka Kakhniashvili (né en 1982), employé de la police régionale de Shida Kartli qui relève du Ministère des affaires intérieures, a été tué sur le territoire d'un poste de contrôle de la police géorgienne, dans le village de Knolevi. D'après l'enquête, la balle a été tirée au moyen d'un fusil à lunette et à silencieux.

186. Le 18 janvier à 5 heures, le poste de contrôle de la police géorgienne situé dans le village de Koki (district de Zugdidi) a essuyé des tirs de mitrailleuse et de mortier provenant du territoire occupé par les Russes, qui ont blessé un employé de la deuxième Division des tâches spéciales de la principale Division du Ministère des affaires intérieures. Il a été transféré à l'hôpital.

187. Le 19 janvier à 17 heures, une camionnette de la police a été mitraillée depuis le territoire occupé par les Russes alors qu'elle patrouillait près du poste de contrôle de la police géorgienne dans le village de Dvani (district de Kareli). Ce mitraillage intensif a duré 20 minutes et fait des blessés parmi les employés du Ministère des affaires intérieures, à savoir Levan Gogilashvili et Mamuka Janiashvili, qui ont été transférés à l'hôpital militaire de Gori.

188. Tôt le matin du 23 janvier, un habitant de Gali, Tengiz Akubardia cherchait à se rendre en voiture à Zugdidi pour emmener son enfant chez le médecin. Les Abkhazes lui ont demandé 300 dollars pour franchir le poste de contrôle. Il n'a pas pu payer la somme et est reparti rejoindre sa femme, qui l'attendait de l'autre côté du pont d'Enguri. Les Akhazes ont ouvert le feu, blessant un des occupants de la voiture d'Akubardia.

189. Dans l'après-midi du 24 janvier, une patrouille de l'OSCE qui surveillait la situation près d'Akhmaji a essuyé des tirs. Personne n'a été tué ni blessé.

190. Le 25 janvier peu avant midi, deux MI-24 russes ont violé depuis Ergneti l'espace aérien géorgien et survolé des postes de contrôle de la police géorgienne dans les villages de Knolevi, Gogeti, Dvani, Nikozi, Ditsi et Khurvaleti puis, de Lamiskana et Akhmaji, ils sont repartis vers Akhagori.

191. Le 27 janvier, Josep Khorkheli, 14 ans, a été grièvement blessé par l'explosion d'une grenade à main dans la cour de l'école du village de Kirbali. Il a été transporté à l'hôpital.

192. Le 27 janvier vers 14 heures, des tirs ont été dirigés contre un poste de contrôle de la police à Odzisi près de la prétendue frontière administrative bordant le district d'Akhalgori. L'incident s'est déroulé alors que des observateurs de l'Union européenne et de l'OSCE patrouillaient à proximité.

193. Le 28 janvier à 23 heures, des rafales d'arme automatique ont été dirigées contre un poste de contrôle de la police géorgienne sur le pont d'Enguri près du village de Rukhi. Personne n'a été tué ni blessé.

194. Tard dans la nuit du 29 janvier, des soldats russes ont exigé de la nourriture de la famille Mebonia dans le village de Nabakevi (district de Gali). Un membre de la famille, Koba Mebonia, qui résistait, a été tué sur le pas de sa porte. Les soldats ont emporté le corps pour dissimuler toute trace de l'incident.

195. Le 31 janvier à 11 heures, des observateurs de l'Union européenne et des journalistes lituaniens se trouvaient dans le village de Shamgona pour préparer un reportage sur l'explosion du pont dans le village de Tagiloni, de l'autre côté du fleuve Enguri. Les Abkhazes et les Russes ont tiré en l'air plusieurs salves de fusils-mitrailleurs afin de perturber l'enregistrement. Personne n'a été tué ou ni blessé.

Février

196. Le 2 février à 15 heures, un poste de contrôle de la police géorgienne a été attaqué au fusil-mitrailleur dans le village de Knolevi à partir de la prétendue Ossétie du Sud. Personne n'a été tué ni blessé au cours de cet incident.

197. Le 7 février à 7 heures, des hommes armés ont attaqué depuis le territoire géorgien sous occupation russe une voiture qui roulait sur la grande route est-ouest et ont enlevé Malkhaz Beuklishvili, un officiel de la Fédération géorgienne de football. M. Beuklishvili a été emmené à bord du véhicule volé en direction des territoires actuellement sous occupation russe. Les ravisseurs ont exigé une rançon pour la libération de l'otage qui a été relâché dans la soirée du 8 février.

198. Dans la soirée du 7 février, des soldats abkhazes et russes ont blessé Zura Bobokhua près du village de Khurcha, alors qu'il essayait de se rendre depuis le village de Nabakevi dans les territoires sous contrôle géorgien. Il a été emmené à l'hôpital de Zugdidi.

199. Le 9 février vers 23 h 30, le poste de la police géorgienne du village de Mereti a été attaqué au fusil-mitrailleur par des Ossètes armés. Personne n'a été tué ni blessé.

200. Le 10 février vers 10 h 30, des miliciens armés d'Ossétie du Sud ont enlevé deux observateurs de la mission de l'OSCE près du village d'Adzvi (district de

Gori). Ils ont été détenus sur le territoire sous contrôle russe, à Tskinali, avant d'être relâchés.

201. Le 10 février vers 15 heures, des journalistes géorgiens des chaînes de télévision Imedi et Ist ont été appréhendés par des miliciens ossètes et libérés dans la demi-heure qui a suivi.

202. Le 11 février vers 12 h 20, les forces d'occupation russes ont déployé une cinquantaine de soldats et un véhiculé blindé de transport de troupes près du village de Kvemo Nikozi, en territoire sous contrôle géorgien, ont bloqué le poste de contrôle de la police géorgienne et se sont mis à ériger des fortifications.

203. Le 12 février à 20 heures, des rafales de fusil-mitrailleur ont été tirées depuis les territoires sous contrôle russe et ossète en direction du village géorgien de Koda. Plusieurs habitations ont été endommagées. Personne n'a été tué ni blessé.

204. Dans la soirée du 13 février, un détonateur a explosé à la base militaire d'Osiauri, blessant grièvement trois femmes de ménage, dont l'une a succombé à ses blessures.

205. Le 22 février à 16 h 30, le poste de la police géorgienne du village de Knolevi a été attaqué à l'arme automatique par la partie ossète du Sud. Il a été endommagé mais personne n'a été tué ni blessé.

206. Le 26 février, une cinquantaine d'habitants du district de Gali ont été contraints de partir de chez eux et de se rendre à Ganmukhuri par des miliciens abkhazes et des militaires russes à la recherche d'Irakli Bokuchava, un habitant de Gali qui, blessé le 25 février, avait fui à Zugdidi. À 16 heures, les Abkhazes et les Russes sont revenus à Orsantia et Nabakevi à bord d'une trentaine de blindés de transport de troupes, faisant une démonstration de force et tirant en l'air pour essayer de forcer les Géorgiens à leur remettre Irakli Bokuchava.

207. Le 26 février vers 22 h 30, des rafales d'arme automatique ont été tirées par la partie ossète en direction des villages géorgiens de Mereti et de Guguatiantkari. Quelques habitations civiles ont été endommagées, ainsi qu'un véhicule. Personne n'a été tué ni blessé.

208. Le 27 février vers 16 h 30, des membres des forces paramilitaires séparatistes ossètes du Sud ont attaqué une voiture qui se rendait du village de Koda en direction du village de Tchvrinisi (district de Kareli) (près de la prétendue frontière administrative), ont enlevé ses occupants, David Kapanadze, Irakli Kapanadze, Demur Tchigladze et David Sadzaglishvili et les ont emmenés vers le territoire sous contrôle russe. Irakli Kapanadze et David Sadzaglishvili ont été relâchés par la suite. En échange des deux autres otages, David Kapanadze et Demur Tchigladze, détenus depuis lors dans la prison de Tskhinvali, les autorités de fait de l'Ossétie du Sud ont d'abord exigé une rançon de 6 000 euros et ensuite la libération de criminels ossètes en prison en Géorgie : ou Marek Dudaev (qui purge une peine pour plusieurs homicides) ou Giorgi Zaseev (qui purge une peine pour avoir participé à un attentat contre le poste de police de Gori le 1^{er} février 2005).

Mars

209. Le 4 mars à 11 et 14 heures, des hélicoptères russes Mi-24 ont violé la ligne de cessez-le-feu au-dessus des villages de Ganmukuri et de Khurcha. Ils ont

photographié des postes de contrôle de la police géorgienne avant de regagner le territoire sous contrôle abkhaze.

210. Le 4 mars, le prétendu Comité de sécurité d'État (KGB) d'Ossétie du Sud a détenu deux personnes : Tamar Charaeva (née en 1950), une enseignante à l'école n° 3 d'Akhalgori et Givi Chigoev (né en 1954, président du conseil du district local). Pendant plusieurs semaines, ils ont été détenus au violon à Tskhinvali. Les autorités séparatistes les ont accusés de haute trahison sous prétexte qu'ils avaient participé à l'élection présidentielle parallèle du 12 novembre 2006 en Ossétie du Sud.

211. Le 5 mars à 10 h 45, des hélicoptères russes Mi-24 ont violé la ligne de cessez-le-feu au-dessus des villages de Ganmukhuri et Khurcha. Ils ont photographié des postes de contrôle de la police géorgienne avant de retourner dans les territoires sous contrôle abkhaze.

212. Le 5 mars à 17 heures, près du village d'Odzisi, des soldats russes ont jeté des objets en plastique dans un réservoir qui alimente plusieurs villages en eau. Ces objets ont bloqué l'approvisionnement en eau, qui a repris après que les experts ont conclu qu'il s'agissait de granules de polyéthylène sans danger pour les villageois.

213. Le 6 mars à 1 heure, sept Ossètes ont attaqué un berger du village de Kvemo Atotsi et ont volé 12 vaches. Personne n'a été tué ni blessé.

214. Le 8 mars au matin, une forte explosion s'est produite, pour des raisons techniques à Akhalgori, dans un dépôt d'engins de lancement et d'obus Grad. Plusieurs soldats russes ont été blessés.

215. Le 13 mars vers 23 h 30, près d'un poste de police du village de Dvani, des policiers géorgiens ont essuyé des tirs mais aucun d'eux n'a été blessé.

216. Le 13 mars, des agents paramilitaires d'Ossétie du Sud ont pillé et incendié les habitations de Géorgiens de souche dans le village de Tsirkoli (district d'Akhalgori), à savoir celles des familles Psuturi et Miladze.

217. Le 26 mars vers 14 heures, des séparatistes ossètes ont ouvert le feu sur des villageois qui travaillaient dans les champs près du village de Ditsi. Personne n'a été tué ni blessé.

218. Le 27 mars vers 16 h 45, des agents paramilitaires d'Ossétie du Sud ont tiré des rafales d'arme automatique en direction du village de Mereti puis contre les locaux de la police géorgienne. Personne n'a été tué ni blessé.

219. Le 27 mars, des membres des forces paramilitaires d'Ossétie du Sud ont appréhendé le ressortissant américain Christopher Chivers, correspondant du *New York Times* en Géorgie, et l'ont relâché par la suite.

220. Le 29 mars à 8 h 30, dans le village géorgien de Dvani, une camionnette de la police géorgienne en patrouille régulière a percuté un engin explosif télécommandé. L'explosion a grièvement blessé des employés de la principale Division des tâches spéciales du Ministère des affaires intérieures, à savoir : Otar Mkhitariani, Davit Peikrishvili, Avtandil Megrelishvili, Levan Taniashvili et Badri Jioshvili, qui est mort de ses blessures à l'hôpital. Pour aider les blessés, deux policiers de Shida Kartli, Vano Datashvili et Zurab Durglishvili, sont aussitôt arrivés sur les lieux et ont eux-mêmes été grièvement blessés en raison de l'activation d'un autre engin explosif télécommandé. Ils ont été transférés à l'hôpital militaire de Gori.

Avril

221. Le 6 avril, dans le village de Tkiavi, un adolescent de 14 ans, Giorgi Mariamidze a trouvé dans le cimetière local un obus non explosé qui lui a éclaté entre les mains, le blessant grièvement.

222. Le 12 avril, dans le village d'Adzvi (district d'Akhalgori), trois membres des forces paramilitaires d'Ossétie du Sud ont dévalisé une école, emportant sept ordinateurs, après avoir attaqué le vigile Jambul Khomasuridze.

223. Le 21 avril, des séparatistes d'Ossétie du Sud ont appréhendé deux observateurs de l'OSCE pour « violation des frontières », avant de les relâcher.

224. Tôt le 22 avril, une mine a explosé dans un champ de cultures près du village de Knolevi (district de Kareli). Personne n'a été blessé.

225. Le 22 avril à 20 h 30, des membres des forces paramilitaires d'Ossétie du Sud ont ouvert le feu sur un poste de contrôle de la police géorgienne près du village de Plavi (district de Gori). Personne n'a été blessé.

Statistiques

	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mar.</i>	<i>Avril</i>	Total
Civils tués	3	1	3	0	0	0	1	0	0	8
Policiers tués	0	3	0	6	0	1	0	1	0	11
Civils blessés	13	22	3	2	4	1	2	1	0	48
Policiers blessés	1	2	3	10	2	3	0	6	0	27
Attaques armées contre les civils	0	6	6	3	1	5	2	3	1	27
Attaques armées contre la police	1	5	4	7	6	8	3	3	1	38
Vols/pillages	83	34	20	0	0	0	1	2	0	140
Détention illégale	7	9	12	6	0	0	7	3	2	46
Explosions	1	2	8	8	1	1	1	3	2	27